147° CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA CENTRALE CANINE



NOLID

CHATEAU DE BROGNON ROUTE DE BEIRE LE CHÂTEL - 21490 BROGNON



CACIB SPÉCIALES DE RACES 07 juin 2025



CHAMPIONNAT DE FRANCE 08 juin 2025

Engagement en ligne sur www.sccexpo.fr Entries online on www.sccexpo.fr

SEULS LES ENGAGEMENTS PAYÉS SUR LE SITE SÉCURISÉ SERONT PRIS EN COMPTE Paiement des engagements par virement ou carte bancaire directement sur www.sccexpo.fr

Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à la Société Centrale Canine, même si l'exposant ne peut présenter son chien.

ONLY ENTRY FEES PAID ON THE SECURE SITE WILL BE ACCEPTED Payment of fees by bank transfert or credit card directly on www.sccexpo.fr.

The fees must be paid at the time of the entry and will remain acquired by the Société Centrale Canine, even if the exhibitor cannot show their dog.

Organisation:

Société Centrale Canine - Service SCC EXPO, en partenariat avec l'ACT de Bourgogne

155, avenue Jean Jaurès 93535 AUBERVILLIERS Cedex Site: www.sccexpo.fr

Téléphone : 00 33 1 49 37 54 40

Courriel: sccexpo.contact@centrale-canine.fr

STANDS COMMERCIAUX TRADE STANDS

Information & réservation : Mme Marie-France VARLET 06.09.74.39.83 - mfvarlet@hotmail.com

Exposition de championnat qualificative pour Crufts 2026 et qualificative pour le Latin Champion





CLÔTURE DÉFINITIVE LE 15 MAI 2025 : PAS DE REPORT ! CLOSING ON MAY 15 2025 : NO POSTPONEMENT !

LISTE DES JUGES LIST OF JUDGES

Le Jury est disponible en ligne. Scannez le QR code ci contre et consultez la liste des juges. The Jury is available online. Scan the QR code beside and consult the list of judges .

















147° CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA CENTRALE CANINE



DIJON

CHATEAU DE BROGNON ROUTE DE BEIRE LE CHÂTEL - 21490 BROGNON



CLOTURE DÉFINITIVE: 15/05/2025

CACIB SPÉCIALES DE RACES

07 juin 2025

1^{ère} CLOTURE: 15/02/2025



2° CLOTURE: 01/04/2025

CHAMPIONNAT DE FRANCE 08 juin 2025

Droits d'engagement	Spéciale de race 07 juin	Championnat de France 08 juin	Tarif jumelé (Spéciale + Championnat de France)	Spéciale de race 07 juin	Championnat de France 08 juin	Tarif jumelé (Spéciale + Championnat de France)	Spéciale de race 07 juin	Championnat de France 08 juin	Tarif jumelé (Spéciale + Championnat de France)
Pour le 2e chien	47 €	67 €	104€	52 €	82 €	124€	57 €	97 €	144€
Pour le 3e chien	42 €	62€	94€	47 €	77 €	114€	52 €	92€	134€
Chiens suivants	37 €	57 €	84 €	42 €	72 €	104€	47 €	87 €	124€
Vétéran	37 €	47 €	74€	42 €	62 €	94€	47 €	77 €	114€
Baby - Puppy	27 €	37 €	54 €	27 €	37 €	54€	27 €	37 €	54 €
Meute (même propriétaire) Chien supplémentaire	82 € 27 €	122 € 37 €	194 € 54 €	87 € 32 €	137 € 42 €	214 € 64 €	92 € 37 €	152 € 47 €	234 € 74 €
Chien ne concourant pas	5€	5€	5€	5€	5€	5€	5€	5€	5€
Paires, Couples, Lot d'affixe, Lot de reproducteur Ceschiens devront préalablement être inscritset jugés dans une classe individuelle. Engagement surplace	15€	15€	30 €	15€	15€	30 €	15€	15€	30€
Junior handling	dimanche ouvert à tous : 15 € samedi : finale du concours, uniquement pour les sélectionnés								
Catalogue digital	gratuit								
Carte accompagnateur	gratuit								
Parking voiture, handicapé, meute	gratuit								
Parking camping-car	20 € / jour								

Lorsque votre engagement est validé, vous recevez immediatement un reçu par mail. Si vous ne le recevez pas, vous pouvez vérifier si votre engagement est bien finalisé en retournant sur votre compte SCCExpo puis en cliquant sur MON COMPTE > ENGAGEMENTS TERMINES. Si il n'y a rien c'est que l'engagement n'est pas validé.

Les invitations définitives seront envoyées par mails 10 jours avant l'évènement.

Si vous n'avez pas la possibilité de vous inscrire en ligne sur le site, n'hésitez pas à contacter notre équipe au 01 49 37 54 40 ou de nous contacter par mail à l'adresse sccexpo.contact@centrale-canine.fr, nous vous accompagnerons dans la création de votre compte et l'engagement de votre(s) chien(s).

Attention : pour les règlements par virement, nous ne gérons pas le temps des transactions interbancaires. Si le virement ne nous est pas parvenu le 15 mai au plus tard, votre chien ne sera pas engagé.

When your entry is validated, you will immediately receive a entry receipt by email. If you don't receive it, you can check whether your entry has been finalised by going back to your SCCExpo account, clicking on MY PROFILE> MY LAST PAID EVENTS. If you don't find anything, the entry has not been validated. Invitations will be sent by email 10 days before the show.

If you have a problem to register online on the site, contact SCCExpo on 00 33 1 49 37 54 40 or by email at sccexpo.contact@centrale-canine.fr , we will help you create your account and hire your dog(s).

Please note: for payments by bank transfer, we do not manage the time taken for interbank transactions. If the transfer is not received by May 15th at the latest, your dog will not be entered.



Parking handleur (avec justificatif)

(places limitées à 100 véhicules par jour)









20 € / jour





RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION



ARRIVÉE ET JUGEMENTS
L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 6h00. Aucun chien ne sera autorisé à entrer après 11h. Les jugements commenceront à 9h. Jugements horaires – arrivée au plus tard une heure avant l'heure de jugement. Les horaires de jugement seront communiqués à chaque exposant une semaine avant l'exposition.

LOGEMENT DES CHIENS

Exposition sans cage. Un nombre limité de cages sera à disposition des meutes. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

BEN ETRE ANIMAL
Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITE lors de toute exposition canine. Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle. Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

AFFICHAGE
Toute distribution de prospectus
quels qu'ils soient est
rigoureusement interdite dans
l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE

l'est interdit de préparer le chien dans l'enceinte de l'exposition en utilisant des substances ou un quelconque matériel. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorise. Il est interdit de traiter la robe la peau en la truffe avec la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

PRESENTATION

Les potences sont interdites

Les potences sont interdites.
Les opiences sont interdites.
Les chiens doivent être la propriété de l'exposant mais peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.
Le « double Handling » (c'est-àdire le fait qu'une autre personne que le présentateur appelle ou excite le chien depuis l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation) est interdit et sera sanctionné par le juge. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son camet de juge.
Lors du jugement des classes

Lors du jugement des classes individuelles, le présentateur n'est pas autorisé à porter de vêtement affichant ostensiblement le nom de l'élevage.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition:

des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
des chiens aveuiges souris ou

des chiens aveugles, sourds ou

estropiés,
des chiens atteints de malformations,
des chiennes visiblement

DIJON

Aucun slip de jugement ne sera délivré. Seul un diplôme mentionnant le résultat vous sera remis dans le ring.

pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits, • des chiens dangereux. La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de majeures, indépendantes us la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés, déduction faite remboursés, de des frais déjà récupérables. engagés non

récupérables.

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés, dans le respect de la législation en vigueur, par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Sont seuls admis à l'Exposition les chiens âgés de plus de 4 mois nscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I. Tous les chiens engagés à l'exposition doivent être identifiés, soit par tatouage, soit par transpondeur.

Seront refusés:

a) les inscriptions parvenues après la date de cloture des engagements, bles inscriptions par internet non

ngagements,) les inscriptions par internet non

regiees,
c) les engagements « au poteau »
le jour de l'exposition,
d) toutes modifications ou
inscriptions dans d'autres classes
intervenant le jour de l'exposition,
exception faite pour la classe de
lut d'éleusge

lot d'élevage. e) les engagements de chiots de moins de 4 mois.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Les engagements internet recevront un accusé de réception informatique.

CARTE D'EXPOSANT Elle sera envoyée quelques jours avant l'exposition (avec indication des horaires de passage prévus) ou elle sera disponible sur le site sccexpo.fr et devra être présentée à l'entrée le jour de l'exposition ATTENTION :

ATTENTION:
Les inscriptions sont faites, sous la responsabilité de l'exposant, dans la classe indiquée sur la confirmation d'engagement. La S.C.C. n'en vérifiera le bien-fondé que lors de l'homologation des récompenses. En cas d'erreur, la récompense ne sera pas homologuee.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS: Pour toutes les classes, les dates prises en compte pour le calcul de l'age du chien sont la date anniversaire et le jour du jugement.

jugement.

CLASSES INDIVIDUELLES
CLASSE BABY – Pour les chiots ágés de 4 à 6 mois (valablement vaccinés). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Classement des Très Prometteur.
CLASSE PUPPY – Pour les chiens ágés de 6 mois à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Classement des Très

Prometteur.

CLASSE JEUNES – Pour les chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et du CACIB-J et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

CLASSE INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à

les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un

donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B. CLASSE OUVERTE — Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B. CLASSE TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de

CLASSE TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois titulaires de l'attestation classe travail permettant l'engagement en classe travail (l'attesttation classe travail doit ètre obtenue avant la date de clôture des engagements). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B. CLASSE CHAMPION DE BEAUTÉ

l'attribution du C.A.C.I.B.

CLASSE CHAMPION DE BEAUTÉ—
Pour les chiens ayant atteint l'âge
minimum de 15 mois, déclares
Champions de Beauté Nationaux
des Pays Membres de la F.C.I. et
Champions Internationaux de
la F.C.I. au plus tard à la date de
clôture des engagements (joindre
une copie des titres de champion).
Tout chien déjà homologué
champion de conformité au
standard en France devra être
engagé en Classe Champion ou
Véteran. Cette classe ne donne pas
droit à l'attribution du C.A.C.S.,
mais donne droit à l'attribution
du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B.
en concurrence avec la Classe
Ouverte, la Classe Intermédiaire et
la Classe Travail.

CLASSE VETERAN — Pour
les chiens ayant atteint l'âge
minimum de 8 ans. Cette classe

la Classe Travail.

CLASSE VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B mais du CACIB-V. Les meilleurs vétérans mâles et femelles ayant obtenu le CACIB-V et le qualificatif 1er Excellent peuvent concourir pour le titre Vétéran.

CHIEN «NE CONCOURANT PAS »: Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour. Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition et ne peut être confirmé à cette occasion.

confirmé à cette occasion.

AUTRES CLASSES
MEUTES - Réservée aux Races
des Groupes 3 - 4 - 6 soumises au
travail dans l'utilisation chasse.
Le lot doit être composé de 6
chiens au minimum, de même
race, variété, poil et taille (sauf
Nains et Kaninchen), sans
distinction de sexe, engagés
obligatoirement en classe
individuelle et appartenant au
même propriétaire ou équipage.
LOT D'AFFIXE (Classe pouvant
être constituée sur place) - Pour
au moins trois et au plus 5 chiens
de mêmes race et variété, sans
distinction de sexe, déjà engagés
dans une classe individuelle,
nés chez le même producteur
mais pouvant appartenir à

des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur. L'engagement et le règlement doivent être fait par l'éleveur proprietaire de l'affixe.

LOT DE REPRODUCTEUR (Classe pouvant être constituée sur place) – Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au ler degré- déjà engagés dans une classe individuelle.

COUPLE (Classe pouvant être constituée sur place) – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

dans une classe individuelle.

PAIRE Classe pouvant être constituée sur place) – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Afin de faciliter l'organisation, les Exposants sont pries de s'engager en ligne uniquement sur www. sccexpo,fr: paiement par carte bancaire ou virement.

bancaire ou virement.
Les engagements non réglés au jour de la clôture définitive ne seront pas pris en compte.
ATTENTION: pour les règlements par virement, celui-ci devra nous être parvenu au plus tard le 15/05/2025. SCCExpo n'étant pas responsable des délais de traitement des banques, tout engagement dont le règlement arriverait après le 15/05/2025 ne sera pas pris en compte.

Clôture irrévocable le 15/05/2025. Aucune demande de modification quelle qu'elle soit (changement de chien, de classe, etc) ne sera acceptée après le 15/05/2025.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

REMBOURSEMENT
En cas de demande de remboursement, une pénalité de 20% sera appliquée pour frais de Secrétariat. Le remboursement sera fait après la clôture des engagements. Quel que soit le motif, aucune demande de remboursement ne sera acceptée après le 15/05/2025, même en cas de prolongement des engagements.

MODIFICATION ENGAGEMENT
En cas de demande de
changement de chien, ce chien
sera engagé au tarif du jour de
la demande. Aucune demande
de modification (classe, chien,
etc.) ne sera acceptée après le
15/05/2025, meme en cas de
prolongement des engagements.

REFUS OU EXCLUSIONS

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas dévoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

avoir acceptés.

1- des engagements:
a) des chiens non-inscrits à un livre
d'origines d'un pays membre de la
FCI ou d'un pays mon affilié mais
ont le livre est reconnu par la FCI,
b) des chiens n'ayant pas atteint
l'âge de 4 mois la veille de
l'ouverture de l'exposition.
2- des chiens. - (A leur entrée ou en
cours d'exposition):
a) ceux refusés par le « Service
Vétérinaire »,
b) ceux qui auraient été subetitués

Vétérinaire », b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés, c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite, d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.



OTECTOMIE & CAUDECTOMIE:
Depuis le 1er juillet 2015: tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, chiens importés etc....) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canine officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine. https://www.centrale-canine. fr/articles/caudectomie-et-otectomie-ou-en-sommes-nous

otectomie-où-en-sommes-nous

JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, honctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

par le Juge. Les chiens absents au moment du Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer Les Juges attribueront selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante.

EXCELLENT - Oualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du Standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble condition - realisant un ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

son sexe. TRES BON - Qualificatif attribué TRES BON - Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il ui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - Qualificatif attribué à un chien possédant les

de qualité.

BON - Qualificatif attribué
à un chien possédant les
caractéristiques de la race mais
accusant des défauts, à condition
que ceux-ci ne soient pas
rédhibitoires.
SUFFISANT - est à attribuer à
un chien suffisamment typé,
sans qualités notoires ou pas en
condition optimale.

DISQUALIFIE - doit être
attribué à un chien montrant

condition optimale.

DISQUALIFIE – doit être
attribué à un chien montrant
un comportement agressif. Il
s'applique également à un chien
qui refuse constamment de se
laisser examiner par le juge. La
raison pour laquelle un chien
reçoit ce qualificatif doit être
mentionnée sur le rapport du juge.
Les chiens ne pouvant prétendre à
l'un des qualificatifs ci-dessus ne
pourront pas rester dans le ring et
se verront octroyer le qualificatif
suivant:

se verront octroyer le qualificatir suivant: NE PEUT ETRE JUGÉ: Le qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner















RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien (fourrure, pigmentation) ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

ige.
Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre premiers chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif « Très Bon ». Les chiens qualifiés « Bon » ou « suffisant » ne pourront prétendre à être classés. Les meutes sont jugées sur la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

C.A.C.S.

Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé : 1er « EXCELLENT » en CLASSE COUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après es mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'age et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Voir conditions au verso de la feuille d'engagement.

Il appartient à la S.C.C. des 'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfassent aux conditions imposées. Si le chien classé 2ème Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S.:

a) ne peut prétendre à de l'homologation de cette

le C.A.C.S.:

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

National de Beauté. Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1ers « Excellent » des deux autres classes. autres classes

C.A.C.I.B.

C.A.C.I.B.
Les propositions de C.A.C.I.B ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDAIRE, TRAVAIL et C.HAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'äge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces trois classes est interdit. Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérire absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfassent aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B. Les chiens inscritsà un Livre d'Origines (Livre d'attente compris), d'un Pays Membre de la F.C.I. ou d'un Pays Membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'Origines est reconnu par la F.C.I. peuvent seuls être acceptés à l'exposition. Le C.A.C.I.B. neut être accordé qu'à un chien classé 1er « EXCELLENT » (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place).

place). La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

pour le C.A.C.I.B.:
a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
b) s'il a dejà le titre de Champion International

b) si la deja le ture de Champion International
En cas d'attribution d'un seul
C.A.C.I.B. pour plusieurs variétés d'une même race, ou dans le cas d'une race trop nombreuse jugée par deux juges différents, le juge chargé d'attribuer le C.A.C.I.B. sera désigné d'avance par l'organisateur et cette désignation sera portée au catalogue et à la connaissance des exposants.
CACIB-J et CACIB-V
CACIB Jeune de la FCI (CACIB-J de la FCI) - Certificat d'Aptitude au Championnat International de Beauté Jeune de la FCI

au Championnat International de Beauté Jeune de la FCI
CACIB Vétéran de la FCI (CACIB-V de la FCI) – Certificat d'Aptitude au Championnat International de Beauté Vétéran de la FCI
Les seuls chiens entrant en ligne de compte pour l'octroi du CACIB-J et du CACIB-V de la FCI sont ceux qui ont obtenu au minimum «1er EXCELLENT» en classe Jeune et Vétéran.
Un CACIB-J ou un CACIB-V de la FCI ne peut être décerné que si le chien en question a été considéré comme étant de qualité supérieure. L'octroi du CACIB-J et du CACIB-V de la FCI

n'est pas automatiquement et obligatoirement lié à l'obtention du «Ler EXCELLENT ». Aucune Réserve CACIB-J et CACIB-V de la FCI ne peut être octroyée. Le juge donne le CACIB-J et le CACIB-V de la FCI selon la qualité des chiens, sans se soucier du fait que ces derniers répondent ou non aux critères d'age ou d'inscription dans des livres des origines reconnus par la FCI.

MEILLEUR DE RACE
Le mâle et la femelle proposés

Le mâle et la femelle proposés pour le CACIB-, le CACIB-J et le CACIB-J concourent ensemble pour le titre de Meilleur de Race et celui de Meilleur de Sexe Opposé.

MEILLEUR DE SEXE OPPOSÉ
LE Meilleur de Sexe Opposé est

Le Meilleur de Sexe Opposé est attribué au mâle ou à la femelle de sexe opposé à celui qui vient d'obtenir le Meilleur de Race

d'obtenir le Meilleur de Race
MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE
GROUPE
Les chiens désignés « Meilleurs de
Race » seront rèunis par groupes
pour la désignation du Meilleur
Chien de chaque Groupe.
MEILLEUR CHIEN DE
L'EXPOSITION
Les meilleurs chiens de chaque
groupe concourront en fin
d'exposition pour le titre de
Meilleur Chien de l'Exposition.

RÉCOMPENSES

RÉCOMPENSES
Les récompenses ne sont pas
cumulables. Elles ne pourront être
récupérées uniquement le jour
même de l'exposition.
Il en est de même pour les
diplômes, cartons...
Aucun envoi ne sera fait après
l'exposition.

RÉCLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par ecrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la S.C.C. si, après allae sont reconnues acquise à la S.C.C. si, après examen, elles sont reconnues

examen, elles sont reconnues sans fondement.
Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS SANCTIONS
Pourront être exclus
temporairement ou
définitivement des Expositions et
Concours organisés par la Société
Centrale Canine, avec extension
possible aux manifestations
aux est Associations organisées par ses Associations

affiliées : les exposants :
• qui auront fait une fausse déclaration.
• qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
• qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service. service.

qui auront introduit un chien

on engagé ou remplacé un chien engage par un autre. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la S.C.C.

RESPONSABILITÉ

RESPONSABILITÉ
La Société Centrale Canine décline
toute responsabilité du chef de
vol, perte, fuite, maladie, mort
des animaux exposés, morsures
occasionnées par eux, etc. et cela
en quelque cas ou pour quelque
cause que ce soit. Les exposants
étant seuls responsables, dans
l'enceinte de l'Exposition, des
accidents et autres dégâts
occasionnés par leurs chiens
tant à des tiers qu'à eux- mêmes,
la Société Centrale Canine ne
peut en aucun cas être reconnue
responsable en leur lieu et place. peut en ducun cas etre reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

RESPONSABILITÉ CIVILE En s'engageant à cette exposition, l'Exposant certifie avoir une assurance Responsabilité Civile, et s'engage a respecter ce règlement.

TRÈS IMPORTANT : Avis aux Exposants résidants en

Avis aux Exposants residentes de France
Chiens de 2e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier. Il est recommandé aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'autical 211-5 de la loi du 6 janvier l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue 1990 (récépissé municipal, tenue 1991) et cépissé municipal, tenue 1991 et cages et permis de detention (Décret N°2009-1768 du 30 décembre 2009).

Avis aux Exposants résidants à

l'Etranger L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition à savoir

Les chiens en provenance des États membres de l'Union

àsavoir:
Les chiens en provenance des
Etats membres de l'Union
Européenne doivent être:

identifiés (tatouage ou
transpondeur électronique
conforme à la norme ISO 11784 ou
à l'annexe de la norme ISO 11784, à
défaut, le détenteur devra
fournir les moyens de lecture du
transpondeur);

vaccinés valablement contre la
rage (cf annexe 3 du règlement
européen n's 576/2013 du 12 juin
2013 relatif aux mouvements
non commerciaux d'animaux
de compagnie): https://eur-lex.
europa.eu/eli/reg/2013/576/oj
Les chiens en provenance des
pays tiers doivent être:

identifiés (tatouage ou
ranspondeur électronique
conforme à la norme ISO 11784 ou
à l'annexe de la norme ISO 11784;
à défaut, le détenteur devra
fournir les moyens de lecture du
transpondeur);

vaccinés valablement contre la
rage;

avoir fait l'objet d'un

transpondeur):

vaccines valablement contre la rage;

vaccines valablement contre la rage;

vavoir fait l'objet d'un titrage sérique des anticorps antirabiques par un laboratoire agrée par l'Union Européenne. Ce titrage devra avoir été effectué au moins 3 mois avant l'importation, sur animal identifié dont la vaccination antirabique est en cours de validité au moment de la prise de sang. L'échantillon de la prise de sang. L'échantillon de la prise de sang aura été prélevé au moins 30 jours après la vaccination et le résultat du titrage sérique devra être supérieur à 0.5 Ul/ml (cf annexe 4 du règlement européen n° 576/2013 du 12 juin 2013 relatif aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie)

Le règlement complet des expositions de la Société Centrale Canine peut être consulté en ligne

https://www.centrale-canine. fr/articles/reglement-des-expositions



CLASSES DANS LESQUELLES LE CHIEN PEUT ÊTRE ENGAGÉ / CLASSES INTO WHICH THE DOG CAN BE ENTERED

Tout chien déjà homologue champion de conformité au standard en France devra être engagé en classe Champion ou Vétéran. Any dog already approved as a champion de conformité au standard in France must be entered in Champion or Veteran class.

CLASSES - CLASSES INTERMÉDIAIRE (15 À 24 MOIS) INTERMEDIATE (15 - 24 MONTHS) BABY (4 À 6 MOIS) BABY (4 - 6 MONTHS) OUVERTE (À PARTIR DE 15 MOIS) OPEN (FROM 15 MONTHS) PUPPY (6 À 9 MOIS) PUPPY (6 - 9 MONTHS) TRAVAIL (À PARTIR DE 15 MOIS) WORKING CLASS (FROM 15 MONTHS) JEUNE (9 À 18 MOIS) JUNIOR (9 - 18 MONTHS) CHAMPIONS DE BEAUTÉ (À PARTIR DE 15 MOIS) BEAUTY CHAMPION (FROM 15 MONTHS) VÉTÉRAN (À PARTIR DE 8 ANS) VETERAN (FROM 8 YEARS OLD) NE CONCOURANT PAS (À PARTIR DE 4 MOIS) NON COMPETING DOGS (FROM 4 MONTHS)

VERY IMPORTANT NOTE TO FOREIGN EXHIBITORS

Health requirements are those stipulated by the European Regulation n° 576/2013 of 12 June 2013 concerning the non-commercial movement of pet animals

Dogs coming from EU member countries must have:

- an identification by tattoo or electronic microchip according to the ISO norm n° 11784 or to the annex of the ISO norm n° 11785; in default of which the owner must provide the means necessary for the reading of the microchip); a valid vaccination against rabies, according to the annex n° 3 of
- the European Regulation n° 576/2013 of 12/06/2013 concerning the non-commercial movement of pet animals;
- a European passport.

Dogs coming from third countries must:

- have an identification (by tattoo or electronic microchip accor-
- ding to the ISO norm n°11784 or the annex of the ISO norm 11785: in default of which the owner must provide the means necessary for the reading of the microchip);
- be adequately vaccinated against rabies, according to the an nex n° 3 of the European Regulation n° 576/2013 of 12/06/2013 concerning the non-commercial movement of pet animals;
- have been subject to a rabies antibody titration test performed by a EU-authorised laboratory at least three months before tra-velling. The dog must be identified and adequately vaccinated against rabies at the time the blood sample is taken. The blood sample must be taken at least 30 days after the vaccinati the result of the antibody titration must be superior to 0,5 IU/mL (according to annex n° 4 of the European Regulation n° 576/2013
- of 12/06/2013 concerning the non-commercial movement of pet
- a health certificate drawn up by an official veterinarian of the res-
- pective third country of origin.

N.B. To be valid, the documents must have the visa of the veterinary authority of the country of origin. If they are not in French, an official translation to French must be enclosed).













